

## Prix de l'oignon dans une grande surface d'une ville française (Narbonne) en mai 2012

21 mai 2012

Rédaction / Equipe technique RECA

Voici une présentation des oignons qui étaient en vente dans une grande surface française (magasin) au mois de mai 2012, avec leurs provenances et leurs prix.



### 1. Filet de 1 kg et 500 grammes : des oignons jaunes produits en France

Le kg est vendu à 3 € 50 soit **2.296 F.CFA le kg** (ou 275.500 F.CFA le sac de 120 kg).

En même temps, on trouve des filets de 10 kg d'oignon jaune origine France à prix « discount » à 4 € donc 0,40 € le kg soit **262 F.CFA le kg** (ou 31.440 F.CFA le sac de 120 kg).

Un produit à prix discount est un produit proposé à prix réduit. Ce prix peut venir d'une liquidation de stock de sociétés de production qui veulent écouler leurs produits avant la prochaine récolte. Ces produits sont souvent vendus en plus grande quantité. Dans le cas de l'oignon il s'agissait de filet de 10 kg minimum.



## 2. Des oignons importés : oignon blanc d'Australie et oignon rouge de Nouvelle Zélande en filets de 500 grammes.

- L'oignon blanc d'Australie est vendu 2 € 60 le filet de 500 grammes soit **3.410 F.CFA le kg** (ou 409.200 F.CFA le sac de 120 kg).
- L'oignon rouge de Nouvelle Zélande est vendu 2 € 35 le filet de 500 grammes soit **3.083 F.CFA le kg** (ou 370.000 F.CFA le sac de 120 kg).

## 3. Les étiquettes



L'étiquette doit mentionner :

- ✓ L'identification de l'emballer ou de l'expéditeur. Pour cet oignon c'est la société « Top Alliance ».

La nature du produit qui pour l'oignon se définit par **sa couleur** (oignon rouge, blanc, jaune ou oignons mélangés). Quand le contenu n'est pas visible de l'extérieur, l'indication de chacune des couleurs présentes dans l'emballage doit stipuler le nombre minimal de morceaux de chacune des couleurs concernées.

- ✓ **L'origine du produit** : pays d'origine, et, facultativement, nom

du lieu de production, soit national, soit régional, soit local.

- ✓ **La catégorie** qui est défini réglementairement par des normes. En France il n'existe que les catégories 1 et 2. La norme nigérienne sur les oignons prévoit trois catégories.
- ✓ **Le calibre** qui est exprimé par les diamètres minimal et maximal. Tous les oignons présentés sont de calibre 50 / 70, c'est-à-dire que leur diamètre est compris entre 5 cm et 7 cm.
- ✓ **Le poids net** du filet, le plus souvent 500 g ou 1 kg.

#### 4. Les importations européennes

En France, au mois de mai, les productions avec appellation d'origine contrôlée (ou « indication géographique ») comme l'oignon doux des Cévennes ou l'oignon de Roscoff ont disparu des points de vente. La récolte suivante sera commercialisée à partir du mois d'août seulement. C'est la période de contre saison. Cela explique notamment les importations d'oignon à cette période (2<sup>ème</sup> trimestre de l'année).

La Nouvelle Zélande serait le premier exportateur d'oignon vers l'Europe. La Nouvelle Zélande se trouve à 19.000 km de Paris, quant à la distance Niamey – Paris elle n'est que de 4.000 km.

En 2009, les importations européennes d'oignon étaient de **250.000 tonnes**. La Nouvelle-Zélande, malgré les 19.000 km la séparant de l'Europe, représentait 35% des importations européennes en 2009, soit près de 88.000 tonnes. L'Australie, voisin de la Nouvelle-Zélande, à 20.000 km de l'Europe, acheminait près de 34.000 tonnes, et l'Egypte sensiblement le même volume. Ensuite vient l'Argentine (11.000 km) avec environ 30.000 tonnes. En 2009, le Sénégal exportait 276 tonnes simplement...

Source: Eurostat / David IVANOVIC, Hub Rural (mai 2010)